

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N°74-337 du 10 décembre 1974

portant abrogation du décret N°73-236 du 2 août 1973 nommant Mr Alexandre DURAND Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°73-236 du 2 août 1973, portant nomination de Mr Alexandre DURAND en qualité de Conseiller Technique Juridique du Président de la République,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Est et demeure abrogé le décret N°73-236 du 2 août 1973 susvisé, portant nomination de Mr Alexandre DURAND en qualité de Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui prend effet pour compter au 9 décembre 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 CS 6 MJL 2
Ministères 12 Intéressé 1
SGG 4 SPD 2 CNR 4 DB-DCF-DC 3
Solde 1 Trésor 4 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 DGP- 2
DGAJL-INSAB 4 DI 8 JORD 1

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU